



# Ce que les sportifs et le personnel d'encadrement des sportifs doivent savoir sur la Liste des interdictions 2025

## Qu'est-ce que le Standard international pour la Liste des substances et méthodes interdites (la Liste) ?

La Liste identifie les substances et méthodes interdites dans le sport.

- Certaines substances et méthodes ne sont interdites qu'en compétition.
- Certaines substances et méthodes sont interdites à tout moment.
- Certaines substances et méthodes sont interdites que pour certaines voies d'administration ou au-dessus d'une certaine dose.
- Certaines substances et méthodes ne sont interdites que dans certains sports.

Les substances et méthodes figurant sur la Liste sont classées par classes ou catégories (par exemple, stéroïdes, stimulants, dopage génétique).

## Est-ce que les noms des substances interdites sont tous inclus dans la Liste ?

Non, toutes les substances interdites ne sont pas nommées dans la Liste. Pour certaines catégories, les substances qui figurent sur la Liste ne sont que des exemples des types de substances qui seraient inclus dans cette catégorie, donc ce qui figure sur la Liste n'est pas exhaustif.



*La période en compétition commence à 23 h 59 la veille de toute compétition à laquelle le sportif doit participer. Les sportifs doivent vérifier avec leur fédération internationale si la période en compétition est différente pour leur sport. Si une substance interdite en compétition est détectée dans un échantillon (collecté en période de compétition), le sportif peut être sanctionné, même si la substance a été prise hors compétition.*

CODE MONDIAL ANTIDOPAGE  
STANDARD INTERNATIONAL  
**LISTE DES  
INTERDICTIONS**  
2025

Cette liste entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2025

ama

## TABLE DES MATIÈRES

Veuillez noter que la liste des exemples d'affections médicales ci-dessous n'est pas inclusive.

<b>SUBSTANCES ET MÉTHODES INTERDITES EN PERMANENCE</b>	
<b>S0 Substances non approuvées</b> .....	5
<b>S1 Agents anabolisants</b> ..... Certains de ces substances peuvent être trouvées, sans limitation, dans les médicaments utilisés pour le traitement de l'hypogonadisme.	5
<b>S2 Hormones peptidiques, facteurs de croissance, substances apparentées et mimétiques</b> ..... Certains de ces substances peuvent être trouvées, sans limitation, dans les médicaments utilisés pour le traitement de l'asthme et d'autres troubles respiratoires.	7
<b>S3 Bêta-2-agonistes</b> ..... Certains de ces substances peuvent être trouvées, sans limitation, dans les médicaments utilisés par ex. de l'anémie, de l'hypogonadisme (male), de la déficience en hormone de croissance.	9
<b>S4 Modulateurs hormonaux et métaboliques</b> ..... Certains de ces substances peuvent être trouvées, sans limitation, dans les médicaments utilisés par ex. pour le traitement de l'asthme et d'autres troubles respiratoires.	10
<b>S5 Diurétiques et agents masquants</b> ..... Certains de ces substances peuvent être trouvées, sans limitation, dans les médicaments utilisés par ex. pour le traitement du cancer du sein, du diabète, de l'infertilité (femme).	10
<b>M2 - M3 Méthodes interdites</b> .....	10
<b>ANCES ET MÉTHODES INTERDITES EN COMPÉTITION</b>	
<b>Stimulants</b> ..... Certains de ces substances peuvent être trouvées, sans limitation, dans les médicaments utilisés pour le traitement de l'asthme et d'autres troubles respiratoires.	12
<b>avec hyperactivité (TDAH), du rhume et des symptômes grippaux</b> .....	12
<b>ircotiques</b> ..... Certains de ces substances peuvent être trouvées, sans limitation, dans les médicaments utilisés pour le traitement de la douleur, incluant les blessures musculo-squelettiques.	13
<b>inabinoïdes</b> ..... Certains de ces substances peuvent être trouvées, sans limitation, dans les médicaments utilisés par ex. de la douleur, incluant les blessures musculo-squelettiques.	14
<b>cocorticoïdes</b> ..... Certains de ces substances peuvent être trouvées, sans limitation, dans les médicaments utilisés par ex. pour le traitement de l'allergie, de l'anaphylaxie, de la maladie inflammatoire de l'intestin.	16
<b>ES INTERDITES DANS CERTAINS SPORTS</b>	
<b>loquants</b> ..... Certains de ces substances peuvent être trouvées, sans limitation, dans les médicaments utilisés par ex. pour le traitement de l'hypertension, de l'insuffisance cardiaque.	17
<b>és</b> ..... Certains de ces substances peuvent être trouvées, sans limitation, dans les médicaments utilisés par ex. pour le traitement de l'hypertension, de l'insuffisance cardiaque.	18
<b>par ex. pour le traitement de l'hypertension, de l'insuffisance cardiaque.</b>	19
	20

**Interdite En**  
Sous réserve  
la période En c  
(à 23 h 59) la ve  
la compétition et

**Interdite En perman**  
Cela signifie que la su  
le Code.

**Spécifiée et non-spécifiée**  
Conformément à l'article 4.2  
l'article 10, toutes les substan  
contraire dans la Liste des inter  
comme une méthode spécifiée  
interdites». Selon le commenta  
identifiées à l'article 4.2.2, ne devra  
importantes ou moins dangereuses  
contraire, ce sont simplement des su  
d'avoir été consommées ou utilisées  
performances sportives.»

**Substances d'abus**  
Conformément à l'article 4.2.3 du Code, les  
qui sont spécifiquement identifiées comme d  
fions parce qu'elles donnent souvent lieu à des  
sportif». Ce qui suit sont désignées Substances  
thylédoxyméthamphétamine (MDMA) / «ecstas

Publié par:  
Agence mondiale antidopage  
Tour de la Bourse  
900, place Victoria (bureau  
1700)  
Boîte postale 120  
Montréal, Québec

Canada H4Z 1B7  
Site web: [www.wada-ama.org](http://www.wada-ama.org)  
Tél.: +1 514 904 9232  
Téléc.: +1 514 904 9950  
Courriel: [code@wada-ama.org](mailto:code@wada-ama.org)

## Comment les substances et les méthodes sont-elles ajoutées à la Liste ?

Pour qu'une substance ou une méthode soit ajoutée à la Liste, elle doit répondre à deux des trois critères suivants :

- Elle a le potentiel d'améliorer ou de renforcer les performances sportives.
- Elle représente un risque réel ou potentiel pour la santé des athlètes.
- Elle viole l'esprit du sport.

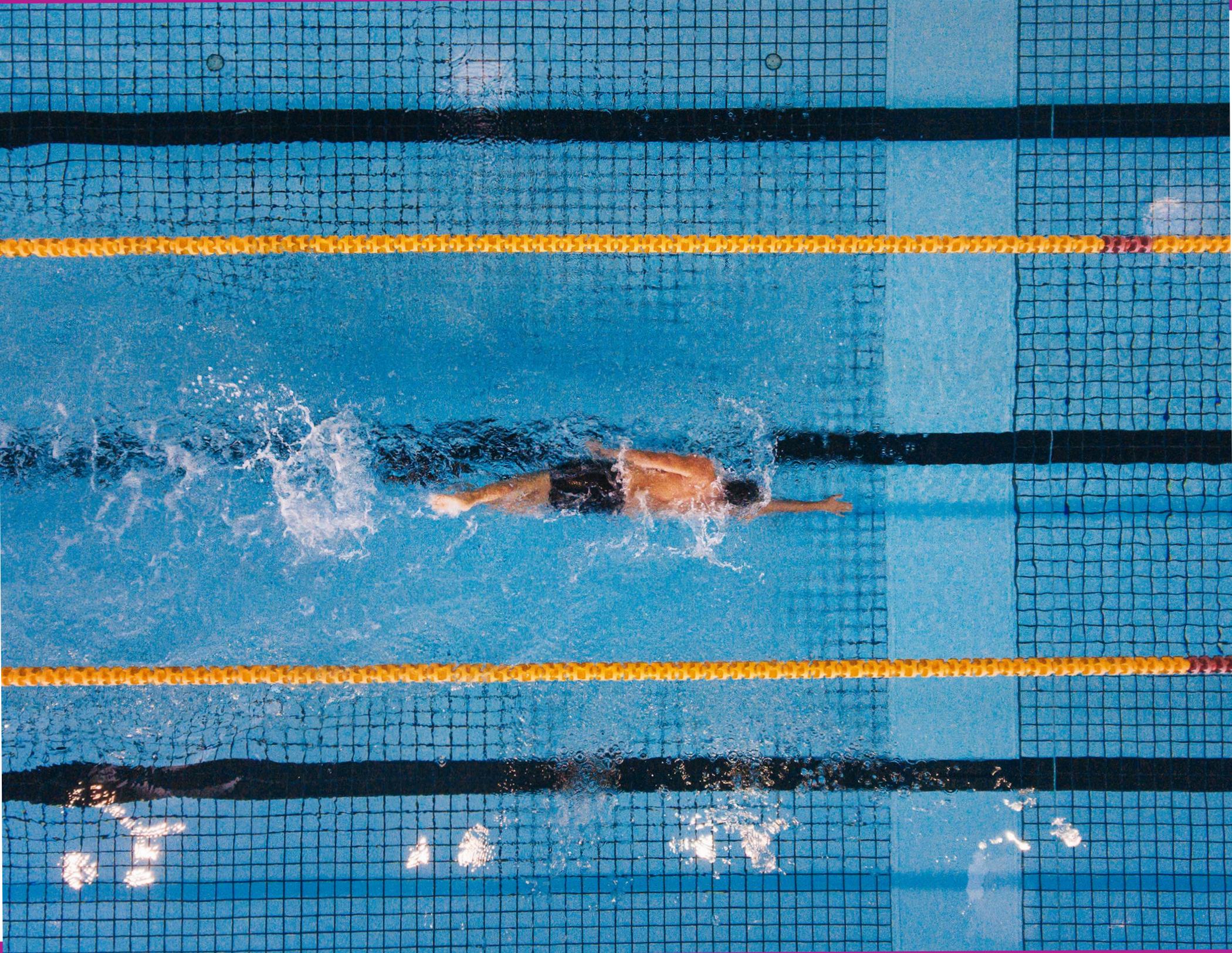
## À quelle fréquence la Liste est-elle mise à jour ?

La Liste est mise à jour chaque année.

La nouvelle Liste est publiée sur le site web de l'Agence mondiale antidopage (AMA) ([www.wada-ama.org](http://www.wada-ama.org)) le 1er octobre, au plus tard, et entre en vigueur le 1er janvier de l'année suivante.

Il est possible d'apporter des modifications à la Liste plus d'une fois par an. L'AMA doit communiquer ces modifications trois mois avant qu'elles n'entrent en vigueur.





## Quelles sont les modifications apportées à la Liste en 2025?

- **Les règles de dosage du formotérol ont été modifiées**
  - **Est-ce autorisé?** Oui, à condition de respecter les nouvelles règles de dosage. À compter du 1er janvier 2025, vous pouvez prendre du formotérol toutes les **12 heures**, sans dépasser **54 microgrammes** par période de 24 heures. C'est important pour les sportifs qui souffrent d'asthme ou d'affections similaires.
  - **Quand est-il interdit?** Le formotérol est interdit en permanence. Les sportifs ne peuvent donc pas dépasser la dose maximale sur une période de 24 heures.
- **Don de sang ou de composants sanguins** (par exemple, plasma, globules rouges, plaquettes et cellules souches du sang périphérique)
  - **Est-ce autorisé?** Le don de sang ou de composants sanguins (par exemple plasma, globules rouges, globules blancs, plaquettes et cellules souches périphériques du sang) n'est pas interdit. Toutefois, il doit être réalisé dans un centre de collecte accrédité par l'autorité de régulation compétente de votre pays. Cela signifie que le centre répond à des normes spécifiques de sécurité et de qualité.
  - **Pourquoi c'est important :** Les règles permettent de s'assurer que les sportifs peuvent toujours donner du sang sans enfreindre les règles antidopage.



## ■ De nouveaux exemples ont été ajoutés à certaines catégories

Comme indiqué ci-dessus, les substances et méthodes de chaque catégorie figurant dans la Liste sont des exemples de ce qui est interdit dans cette catégorie. La Liste 2025 comprend de nouveaux exemples pour certaines catégories de substances, notamment les suivantes :

- **S0. Substances non approuvées**
  - » S-107 et S48168 (ARM210)
- **S4. Modulateurs hormonaux et métaboliques**
  - » L'élacestrant a été ajouté comme exemple d'antioestrogène.
  - » Le cadre de lecture ouvert mitochondrial de l'ARN ribosomal 12S de type cytoplasmique (MOTS-c) a été ajouté comme exemple d'un activateur de la protéine kinase activée par l'AMP.
  - » Parsouci de clarté, S519 et S597 ont été ajoutés comme exemples de mimétiques de l'insuline. Les composés mimétiques de l'insuline ou les modulateurs sélectifs des récepteurs de l'insuline (SIRMs) imitent l'action de l'insuline en se liant à son récepteur2.
- **S5. Diurétiques et agents masquants**
  - » La xipamide a été ajoutée comme exemple de diurétiques.
- **S6. Stimulants**
  - » La midodrine et la tésofensine ont été ajoutées comme exemples de stimulants spécifiés.

## ■ Autres mises à jour

- **S6:** L'hydrafenil (fluorénol) a été transféré de la section S6.B à la section S6.A, puisque ce composé est plus puissant que le modafinil et n'est pas autorisé pour un usage médical.
- **P1:** Les bêtabloquants sont retirés de certaines épreuves de ski et de snowboard.

Certains des nouveaux exemples ajoutés à la Liste peuvent se retrouver dans des compléments alimentaires. Pour obtenir la liste complète des nouveaux exemples, veuillez consulter la [note explicative de la Liste 2025](#).

# Rappel : Tramadol



L'un des principaux changements apportés à la Liste 2024 a été l'ajout du narcotique tramadol. Le **tramadol** est un analgésique **interdit en compétition**.

Si un sportif doit utiliser du tramadol pendant la période en compétition pour traiter une condition médicale diagnostiquée, il doit demander une Autorisation d'usage à des fins thérapeutiques (AUT) avant de prendre la substance ou de participer à la compétition.

Si le tramadol est utilisé à des fins thérapeutiques dans les 24 heures précédant le début de la période de compétition, les sportifs doivent savoir qu'ils risquent d'être contrôlés positifs au tramadol.

Il est donc recommandé de respecter une période d'élimination de 24 heures. La période d'élimination correspond à la période entre la dernière dose administrée et le début de la période en compétition.

*Pour plus d'informations sur le tramadol :*

[Fiche d'information sur le tramadol pour les sportifs et le personnel d'encadrement des sportifs](#)

[Fiche d'information sur le tramadol pour les professionnels de la santé](#)



## Pourquoi est-il important d'être au courant de la Liste?

- Il est important de se familiariser avec la Liste et les modifications qui entrent en vigueur pour éviter le dopage par inadvertance.
- N'oubliez pas que les sportifs sont ultimement responsables de toute substance interdite présente dans leur corps, indépendamment de la manière dont elle s'y est retrouvée ou de l'intention de tricher. C'est le principe de la responsabilité objective.
- Un membre du personnel d'encadrement des sportifs peut également être sanctionné s'il :
  - Administre ou tente d'administrer une substance interdite;
  - Administre ou tente d'administrer une méthode interdite; ou
  - A en sa possession une substance ou une méthode interdite sans aucune justification médicale.
- Contactez l'organisation antidopage (OAD) compétente si vous n'êtes pas sûr du statut d'une substance et/ou d'une méthode.
- N'oubliez pas que les sportifs ayant une raison médicale légitime d'utiliser une substance ou une méthode interdite peuvent demander une autorisation d'usage à des fins thérapeutiques (AUT).

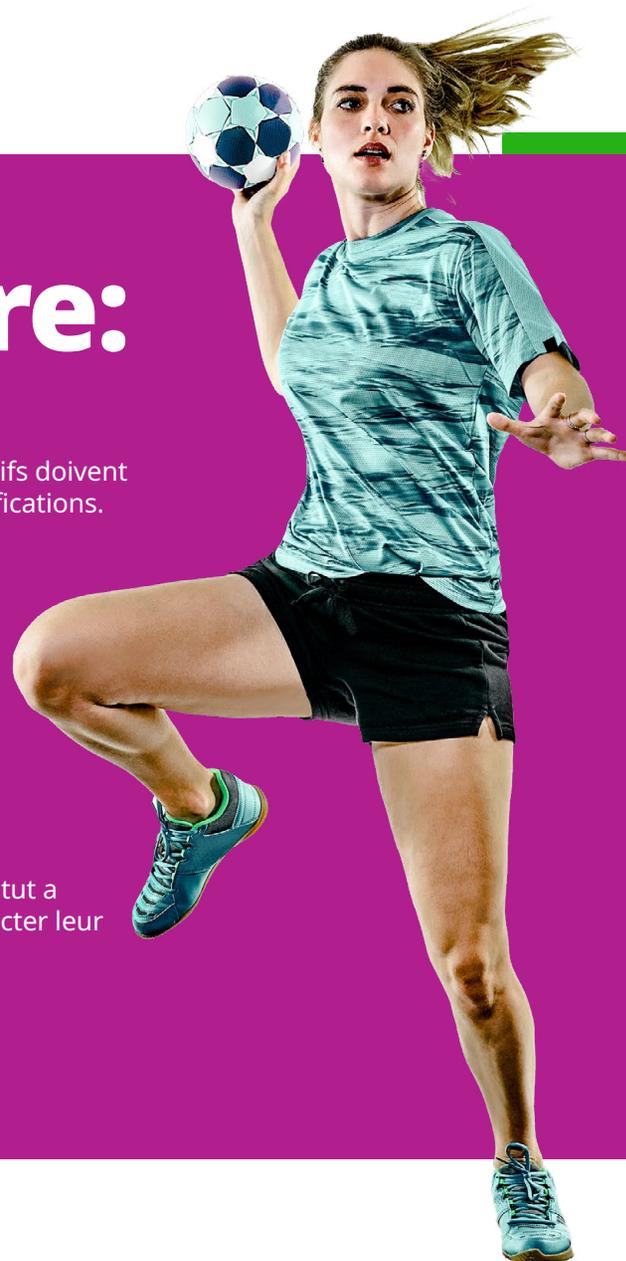
*Les sportifs doivent demander une AUT auprès de l'organisation pertinente, si besoin.*

*Les organisations nationales antidopage (ONAD) approuvent les AUT pour les sportifs de niveau national. Celles-ci sont valables pour tout événement de niveau national, dans tout pays.*

*Les fédérations internationales (FI) approuvent les AUT pour les sportifs de niveau international. Celles-ci sont valables au niveau international.*

# Choses à faire:

1. Les sportifs et le personnel d'encadrement des sportifs doivent s'assurer de bien connaître la Liste 2025 et ses modifications.
2. Les sportifs qui prennent régulièrement ou occasionnellement des médicaments doivent vérifier leurs médicaments par rapport à la Liste 2025.
3. Les sportifs qui utilisent une substance ou méthode interdite doivent contacter leur organisation antidopage (OAD) pour faire une demande d'une autorisation d'usage à des fins thérapeutiques (AUT).
4. Les sportifs qui prennent un médicament dont le statut a changé (et qui est à présent interdit) devraient contacter leur OAD pour demander une AUT.
5. Les sportifs qui ont une AUT doivent vérifier la date d'expiration et s'assurer qu'elle est toujours valable, sinon ils doivent demander une nouvelle AUT.





**world  
anti-doping  
agency**

**agence  
mondiale  
antidopage**

Les documents réglementaires de l'AMA sont disponibles sur le site Web de l'Agence. Le matériel que l'AMA fournit sur sa plateforme ADEL est uniquement destiné à des fins éducatives et informatives. Tout contenu ou langage utilisé dans le matériel sur la plateforme ADEL ne remplacera pas les dispositions du Code mondial antidopage et/ou des normes internationales.

L'AMA gère la plateforme ADEL, ses cours de formation et ses ressources d'information, et l'AMA les publie au minimum en anglais.

En cas de divergences entre la version anglaise ou toute version sponsorisée par une organisation antidopage, la version anglaise prévaudra.

#### **BUREAU PRINCIPAL**

800 Place Victoria, Suite 1700  
P.O. Box 120  
Montreal, Quebec, Canada H4Z 1B7  
T +1.514.904.9232  
F +1.514.904.8650

#### **AFRIQUE**

Protea Assurance Building  
8th Floor, Greenmarket Square  
Cape Town, 8001, South Africa  
T +27.21.483.9790  
F +27.21.483.9791

#### **ASIE / OCEANIE**

C/O Japan Institute of Sports Sciences  
3-15-1 Nishigaoka, Kita-Ku  
Tokyo, 115-0056, Japan  
T +81.3.5963.4321  
F +81.3.5963.4320

#### **EUROPE**

Maison du Sport International  
Avenue de Rhodanie 54  
1007 Lausanne, Switzerland  
T +41.21.343.43.40  
F +41.21.343.43.41

#### **AMÉRIQUE LATINE / CARAÏBES**

World Trade Center Montevideo  
Tower II, Unit 712  
Calle Luis A. de Herrera 1248  
Montevideo, Uruguay  
T +598.2.623.5206  
F +598.2.623.5207

-  [wada-ama.org](http://wada-ama.org)
-  [twitter.com/wada\\_ama](https://twitter.com/wada_ama)
-  [facebook.com/wada.ama](https://facebook.com/wada.ama)
-  [wada\\_ama](mailto:wada_ama)
-  [linkedin.com/company/wada/](https://linkedin.com/company/wada/)
-  [info@wada-ama.org](mailto:info@wada-ama.org)